

Conseil consultatif de la jeunesse

Formulaire de demande

Le Manitoba crée le Conseil consultatif de la jeunesse (le « Conseil ») pour permettre aux jeunes Manitobains et Manitobaines de contribuer une perspective avant-gardiste des quant aux questions de changement climatique et de développement durable. Nous invitons les jeunes Manitobains et Manitobaines de tous les horizons et des quatre coins de la province à contribuer à guider la mise en œuvre du Plan vert et climatique du Manitoba.

Le Conseil se composera d'au plus neuf membres dont le mandat durera un an à compter de novembre ou de décembre 2019. Des mandats futurs pour les membres de ce comité seront envisagés éventuellement.

Les membres du Conseil :

- seront des résidents du Manitoba;
- seront préférablement âgés de 15 à 25 ans le 1^{er} novembre 2019;
- représenteront la diversité du Manitoba et de la population manitobaine;
- connaîtront les questions liées au Plan vert et climatique;
- établiront leur engagement et leur intérêt éprouvés envers les questions d'environnement ou de civisme;
- participeront à des discussions respectueuses et ouvertes et toléreront les points de vue différents;
- ne seront pas des employés du gouvernement du Manitoba;
- seront disposés à s'acquitter d'un mandat d'un an.

On remboursera aux membres les frais raisonnables de déplacement et les autres dépenses qui ne dépasseront pas les montants prévus par les lignes directrices énoncées dans le manuel général d'administration et qui seront engagés dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil.

Le comité de sélection se fondera uniquement sur les renseignements fournis dans la présente demande et dans le curriculum vitae de son auteur pour faire ses choix.

Les demandes doivent être reçues au plus tard à minuit le 10 novembre 2019.

Comment postuler :

Étape 1 : Remplissez le formulaire de demande en format PDF. Vous pouvez le remplir en ligne et le sauvegarder en format PDF, ou l'imprimer, le remplir à la main, le scanner et le sauvegarder en format PDF.

Étape 2 : Si vous avez moins de 18 ans (le 1^{er} novembre 2019), demandez à votre père, à votre mère ou à votre tuteur légal de remplir le formulaire d'autorisation, puis scannez-le et sauvegardez-le en format PDF.

Étape 3 : Préparez votre curriculum vitae (maximum de deux pages) et sauvegardez-le en format PDF.

Étape 4 : Envoyez votre formulaire de demande, votre curriculum vitae et votre formulaire d'autorisation (le cas échéant) par courriel à agenbrdcom@leg.gov.mb.ca. Dans le corps de votre message, veuillez indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel. Dans la ligne d'objet, tapez « Youth Advisory Council » ou « Conseil consultatif de la jeunesse ».

Questions?

Veuillez consulter la foire aux questions à manitoba.ca/climateandgreenplan/yac.fr.html ou téléphoner au Bureau de mise en œuvre du plan vert et climatique au 204 945-7396.

Conseil	Conseil consultatif de la jeunesse
Mandat	Novembre/décembre 2019 à novembre/décembre 2020
Relève de	Conseil consultatif d'experts
Ministère	Conservation et Climat

Partie 1 : Renseignements sur l'auteur de la demande (Obligatoire)

Prénom :		Nom de famille :	
Numéro de téléphone :		Courriel :	
Adresse :		Ville :	
Âge le 1 ^{er} novembre 2019 :		Code postal :	
École secondaire :	Université ou collège (le cas échéant) :	Employeur actuel (le cas échéant) :	
Date de promotion (le cas échéant) :	Programme :		

- Je suis présentement employé(e) du gouvernement du Manitoba (poste à durée déterminée, régulier ou ministériel).

Partie 2 : Questions de présélection (Obligatoire)

Répondez à chacune des questions suivantes dans l'espace prévu en donnant des exemples pertinents tirés de votre expérience. Cette expérience peut comprendre un emploi, du travail bénévole ou des études. **Votre réponse à chaque critère de présélection ne doit pas dépasser 200 mots.**

Critères de présélection	<p>Décrivez comment vous respectez chaque critère de présélection en donnant des exemples pertinents, au besoin.</p> <p><u>Votre réponse pour chaque critère de présélection ne doit pas dépasser 200 mots.</u></p>
1. Pourquoi voulez-vous faire partie du Conseil consultatif de la jeunesse?	
2. Souhaitez-vous être candidat(e) au poste de président? Dans l'affirmative, pourquoi et quelle expérience ou compétence vous permettrait de remplir cette fonction?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Pourquoi seriez-vous un membre précieux du Conseil consultatif de la jeunesse?	
4. Selon vous, quels sont les aspects les plus importants des mesures à prendre concernant le changement climatique et le développement durable?	
5. Parlez-vous couramment une autre langue que l'anglais?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dans l'affirmative, laquelle?
6. Prévoyez-vous être hors de la province pendant une longue période de novembre 2019 à décembre 2020?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dans l'affirmative, veuillez expliquer :

Partie 3 : Déclaration sur l'équité en matière d'emploi (Facultatif)

Le gouvernement du Manitoba reconnaît l'importance de bâtir des organismes, des conseils et des commissions inclusifs qui sont représentatifs de la population qu'il sert. Nous encourageons les candidats à déclarer s'ils font partie d'un des groupes suivants : les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées.

Veillez cocher les cases qui s'appliquent à vous. Remarque : vous pouvez cocher plus d'une case.

- FEMMES
- AUTOCHTONES
- PERSONNES HANDICAPÉES
- MINORITÉS VISIBLES

Partie 4 : Déclaration de l'auteur de la demande (Obligatoire)

J'ai joint ce qui suit :

- Formulaire d'autorisation parentale (si j'ai moins de 18 ans)
- Curriculum de l'auteur de la demande (maximum de deux pages)

<p>En inscrivant « oui » dans la case ci-contre, je confirme que les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, exacts et complets à la date indiquée ci-dessous. Je comprends que toute déclaration fausse ou trompeuse ou toute omission entraînera le rejet de la présente demande et, si je suis sélectionné(e), pourra constituer un motif d'expulsion. (oui/non)</p>	<hr/>
--	-------

Date : _____

Nous remercions tous les auteurs de demande et vous avisons que nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature sera retenue.